

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°89/2025
Demande de crédit de CHF 2'750'000.00 pour la réfection et le réaménagement
du chemin de la Covatannaz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Nadia Pisani Ben Nsir, Ariane Morand, Filomène Garcia et M. Phonesanook Phengrasamy (excusé) s'est réunie le 21 octobre 2025 afin de poser quelques questions à la Municipalité composée de M. Denis Favre et Mme Claudia Perrin (Syndique).

La COFIN s'est réunie le 3 novembre 2025 pour statuer et finaliser son 1^{er} rapport.

La COFIN au complet chargée de réexaminer le préavis qui avait été retiré lors de la séance du Conseil du 13 novembre 2025, s'est réunie le 24 novembre dernier afin que le chef de service du Bureau Technique (BT) M. Yann Gilliéron puisse nous exposer et expliquer la complexité de la procédure stricte des soumissions publiques qui sont soumises à contrôle du Canton et de la Confédération. Cela nous a permis de poser également des questions sur le sujet et le mode de fonctionnement de ces soumissions. La Municipalité in corpore était également présente.

La COFIN remercie M. Yann Gilliéron et la Municipalité d'avoir pris l'initiative de cette rencontre. La présentation, les explications et les réponses fournies ont été très utiles.

La COFIN (Nadia Pisani Ben Nsir, excusée) s'est réunie une dernière fois le 1^{er} décembre 2025 pour statuer et finaliser le présent rapport.

Préambule

Un crédit d'étude 21/2022 pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et le réaménagement de l'espace routier d'un montant de CHF 218'200.00 avait été accepté. Les travaux à cette date étaient estimés à CHF 2'400'00.00, aujourd'hui ils s'élèvent à CHF 2'750'000.00.

Présentation du processus de soumission par appel d'offre

Il existe un Guide Romand pour les marchés publics en lien avec les procédures de soumission par appel d'offre.

Il existe plusieurs types de marchés et de seuils. Celui qui nous intéresse dans le cas présent est non soumis aux accords internationaux :

	Fournitures	Services	Constructions	
			Second œuvre	Gros œuvre
Gré à gré	< 150'000.-	< 150'000.-	< 150'000.-	< 300'000.-
Sur invitation	< 250'000.-	< 250'000.-	< 250'000.-	< 500'000.-
Ouverte/Sélective	> 250'000.-	> 250'000.-	> 250'000.-	> 500'000.-

Un bureau d'ingénieur effectue le projet et détail le plus précisément possible les coûts du projet. Ce document se nomme le Cahier de soumission et ce dernier est publié sur www.simap.ch.

Sur cette base, les soumissionnaires montent leurs dossiers chiffrés et le déposent à la commune, ainsi que toutes les annexes demandées et dans le cadre strict qui a été défini lors de la procédure de soumission (coûts de chaque poste, planning, etc.)

A la suite de cela, le Bureau Technique, le Bureau d'Ingénieur ainsi que le Municipal en charge de ces travaux évaluent chaque dossier au moyen du tableau multicritère et sur la base d'un certain nombre de critères pondérés.

Une note (0 à 5) est donnée pour le prix, pour l'organisation et l'exécution du marché, pour la qualité technique de l'offre, etc.

Ceci pour arriver à un classement des dossiers selon la note finale obtenue à la suite de ce jugement des soumissionnaires.

La rigueur de tout le processus conforte la COFIN dans sa position d'approbation du présent préavis.

Cautionnement de CHF 50'000.- envers LaZur Energie SA :

Le projet de chauffage à distance n'est pas encore confirmé, ni réalisé, ni installé. Cette dernière prend un risque financier, entre CHF 200'000.- et CHF 300'000.-, en posant ces tubes prématurément lors du projet de la Commune pour la réfection et le réaménagement de la Covatannaz. Ce montant représente une maigre compensation à ladite société si le projet de chauffage à distance venait à ne pas se réaliser sans faute de la Commune.

Financement

Cette dépense figure dans le plan d'investissement 2025 « Chemin de la Covatannaz » pour un montant de CHF 3'400'000.00.

Résumé de la répartition des coûts :

100 Aménagements routiers	925'000.00
200 Assainissement	1'326'426.00
300 Chauffage à distance (cautionnement)	50'000.00
Divers et imprévu (10%)	230'142.60
TVA 8,1%	205'081.30
Total arrondi	2'750'000.00

Selon MCH2 les amortissements pour les aménagements routiers et les infrastructures d'assainissements seferont sur 40 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 68'750.00. La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie ou au besoin sur les lignes de crédit disponible, dans la limite du plafond d'endettement

Position de la COFIN

La COFIN est favorable à la demande de crédit du préavis 89/2025 car il faut mettre les canalisations aux normes et proposer une zone 30 KM/H est la bonne solution !

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à la majorité de ses membres présents le préavis N°89/2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°89/2025 adoptée en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°89/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 2'750'000,00 TTC pour la réfection et le réaménagement du chemin de la Covatannaz
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 1^{er} décembre 2025

Le rapporteur



Ariane Morand

Les autres membres



Simon Schülé Président



Nadia Pisani Ben Nsir



Filomène Garcia



Phonesanook Phengrasamy